

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du 04 juin 2020

Nombre de conseillers En exercice : 10

Présents : 10

Absent(s) : -

Le onze juin deux mil vingt, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni dans la petite salle derrière la mairie, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, Mme PIQUET Vanessa, Mme MELAINE Nathalie, M. POMMIER Sébastien, M. FAIVRE Ludovic, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absent : -

Secrétaire : Mme JAFFRE Adeline

Suite à la démission de la 1^{ère} adjointe, fixation du nombre des adjoints et élection éventuelle d'un adjoint

Suite à la démission de Mme BEAULIEU Jacqueline de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de conseillère municipale, le conseil municipal est invité à fixer le nouveau nombre d'adjoints, soit deux adjoints, soit trois adjoints. Après vote à mains levées, dix votes pour et zéro contre, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au maire à deux. En conséquence, Mme SORIEUX Anita, 2^{ème} adjointe, devient 1^{ère} adjointe et Mme JAFFRE Adeline, 3^{ème} adjointe, devient 2^{ème} adjointe.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Sur proposition du maire en accord avec les adjointes, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités du maire et des adjointes, aux taux suivants :

- Maire : 24.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{ère} adjointe : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjointe : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dernier alinéa : mode de désignation

L'article L 2121-21 du CGCT indique que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le conseil municipal décide donc de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou présentations (délégués, commissions communales).

Instances intercommunales : désignation des délégués

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes du Pays de Craon

Titulaire : BASLÉ Jérôme

Suppléant(e) : SORIEUX Anita

Mayenne Ingénierie

Titulaire : BASLÉ Jérôme

Suppléant(e) : JAFFRE Adeline

Territoire d'Energie Mayenne

Titulaire : BÉDIER Jeannick

Suppléant(e) : MELAINE Nathalie

.../...

Référent sécurité routière : POMMIER Sébastien

Référent Conseil en Energie Partagé du GAL Sud Mayenne : FAIVRE Ludovic

Référent voirie communauté de communes du Pays de Craon : JAFFRE Adeline

Référent santé Pays de Craon : SORIEUX Anita

Référent culture Pays de Craon : PIQUET Vanessa

Référents Tourisme en Pays de Craon : Titulaire : BÉDIER Jeannick
Suppléante : PIQUET Vanessa

Désignation des membres au sein des commissions communales

Commission d'appel d'offres

3 Membres titulaires - BASLÉ Jérôme
 - SORIEUX Anita
 - JAFFRE Adeline

3 Membres suppléants - CAHOREAU Mickaël
 - FAIVRE Ludovic
 - BOUVIER Serge

Commission chargée des travaux des bâtiments communaux

FAIVRE Ludovic
MELAINE Nathalie
CAHOREAU Mickaël

Commission de la voirie communale

JAFFRE Adeline
BOUVIER Serge
POMMIER Sébastien

Commission rédaction information

SORIEUX Anita
PIQUET Vanessa
BÉDIER Jeannick
MELAINE Nathalie

Commission chargée de la gestion du cimetière

BÉDIER Jeannick
POMMIER Sébastien
BOUVIER Serge

Commission agriculture / calamités agricoles

POMMIER Sébastien
BOUVIER Serge
BÉDIER Jeannick

Commission environnement et aménagement de l'espace communal

SORIEUX Anita
MELAINE Nathalie
PIQUET Vanessa
CAHOREAU Mickaël

Commission gestion du personnel

FAIVRE Ludovic
SORIEUX Anita
JAFFRE Adeline
PIQUET Vanessa

Commission affaires scolaires

SORIEUX Anita
BÉDIER Jeannick
POMMIER Sébastien
CAHOREAU Mickaël

Commission argent de poche

SORIEUX Anita
MELAINE Nathalie
PIQUET Vanessa

Commission cérémonies

SORIEUX Anita
JAFFRE Adeline
BOUVIER Serge
FAIVRE Ludovic
BÉDIER Jeannick

Correspondant défense : CAHOREAU Mickaël

Délégué au Comité National d'Action Sociale : BASLÉ Jérôme

Liste de proposition de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants en vue de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs

<u>Titulaires</u> :	M. GUÉRIN Thierry	<u>Suppléants</u> :	M. MASSON Jean-Yves
	Mme BÉDIER Jeannick		M. BOUVIER Serge
	M. CERTENAIS Jean-François		M. BÉASSE Dominique
	M. THUAU Paul		M. RIBAUT Alain
	M. POTTIER Rémy		M. BEAULIEU Pierre
	M. HUNEAULT Jean-Pierre		M. VALAIS Jacques
	M. BERTHIER Michel		M. GESLIN Christophe
	M. ROSSIGNOL Alain		M. SORIEUX Vincent
	M. NAULT Guy		M. BREON Mickaël
	M. MOREAU Jean-Claude		Mme DUFRESNE Marie-France
	M. HINGE Nicolas		M. CHENEAU Frédéric
	M. POINTEAU Daniel		Mme JAFFRE Adeline

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de compétences qui relèvent du conseil municipal.

Cette possibilité offre l'intérêt d'une plus grande souplesse dans la gestion quotidienne des affaires communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne délégation à Monsieur le Maire, dans les domaines suivants :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures, services) d'un montant inférieur à 5 000.00 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € ;

Reconduction de la convention d'occupation précaire des parcelles cadastrées section F n° 315 et 401 (ancien terrain de football)

Le conseil municipal décide de mettre, à titre précaire et révocable, à la disposition de Monsieur Frédéric JOUIN 424, chemin des Tayères 53350 Fontaine-Couverte les parcelles dites du terrain de foot, d'une surface d'1 ha 65 ares moyennant une redevance annuelle de 231 € (du 01 mai 2020 au 30 avril 2021).

Reconduction de la convention d'occupation précaire de la parcelle cadastrée section C n°880 (terrain des lagunes)

Le conseil municipal décide de mettre, à titre précaire et révocable, à la disposition du GAEC de la Fautrière 380, route de Soulioche 53350 Fontaine-Couverte la parcelle C 880 dite des lagunes, d'une surface de 50 ares moyennant une redevance annuelle de 70 € (du 01 mai 2020 au 30 avril 2021).

Projet d'éclairage public parking derrière la mairie –Devis complémentaire-

Concernant le remplacement de la dernière lampe à vapeur de mercure par une lampe led sur le parking de la salle communale de loisirs, le conseil municipal approuve le devis complémentaire comprenant le raccordement de ce luminaire au réseau d'éclairage public. Ces travaux sont estimés à 3 397.59 € HT. Le conseil municipal sollicite la participation de Territoire d'Energie Mayenne à hauteur de 40 %.

Le 15 juin 2020

Le Maire,